

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 novembre 2017, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Sylvie Cholette	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2017-11-227

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 20 «Varia» ouvert et en retirant les points 8.2 et 8.3.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 2 et 26 octobre 2017;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **CCU :**
 - 7.1 **Dérogation**
 - 7.2 **Règlement de zonage**
8. **Règlements :**
 - 8.1 **Abrogation du règlement 320-2007**
 - 8.2 **Avis de motion pour le Projet de Règlement 410-2017 Modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin de modifier les usages permis dans la zone VI-1 et la description de la classe d'usage « hébergement touristique**
 - 8.3 **Projet de Règlement 410-2017 Modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin de modifier les usages permis dans la zone VI-1 et la description de la classe d'usage « hébergement touristique»**

9. Prolongement des égouts : branchement 261, chemin Auckland;
10. Pompiers volontaires :
 - 10.1 RVER
 - 10.2 Tenues d'intervention (bunker)
11. Nouveau secteur résidentiel;
12. Entretien de la patinoire;
13. Renouvellement du contrat des collectes d'ordures et de compost;
14. États comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2017;
15. Conseil municipal : Formation sur le code d'éthique des élus;
16. Déclaration des intérêts pécuniaires;
17. Paiement des comptes :
 - 17.1 Comptes payés
 - 17.2 Comptes à payer
18. Bordereau de correspondance;
19. Rapports :
 - 19.1 Maire suppléant
 - 19.2 Conseillers
 - 19.3 Directrice générale
20. Varia;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 ET 26 OCTOBRE 2017

Résolution 2017-11-228

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017 en corrigeant le point 10 «appuyé par la conseillère Christine Riendeau».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2017-11-229

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 26 octobre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Sylvie Cholette quitte les délibérations du conseil en se présentant comme citoyenne.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

1^{ère} Une citoyenne est venue rencontrer le Conseil municipal pour la conformité de sa fosse septique.

ATTENDU QUE les propriétaires du 178, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo doivent installer un nouveau système d'épuration afin d'être conforme aux exigences du gouvernement;

ATTENDU QUE les propriétaires au 178, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo viennent d'acquérir la propriété et ils demandent une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

Résolution 2017-11-230

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande des propriétaires au 178, chemin du 5^{er} Rang à Saint-Malo pour un délai supplémentaire d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

QUE si le système d'épuration n'est pas terminé à cette date, la municipalité de Saint-Malo reprendra ses démarches afin de le rendre conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2^e Un citoyen se renseigne sur son branchement, suite au prolongement des égouts municipaux.

La conseillère Sylvie Cholette prend sa place comme citoyenne.

3^e Une citoyenne dépose trois lettres.

La conseillère Sylvie Cholette se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

4^e Un citoyen souhaite que tout aille bien avec le nouveau conseil municipal.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

7. CCU :

7.1 Dérogation mineure

ATTENDU QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 12 octobre 2017 afin de prendre connaissance du dossier pour émettre des recommandations au Conseil municipal sur la dérogation mineure au 35, chemin du Lac;

ATTENDU QUE la demande concerne le 35, chemin du Lac, matricule 2105 23 9780 (lots 5 404 205 et 5 404 652), circonscription foncière de Compton;

ATTENDU QUE le règlement de zonage, dans la zone Rur-1 spécifie que la marge de recul avant du bâtiment principale devrait être de 15 m alors que sur le chemin du Lac elle est de 9,82 m et 10,58 m;

ATTENDU QUE le règlement de zonage, dans la zone Rur-1 spécifie que la marge de recul avant du bâtiment accessoire en cour avant devrait être de 15 m alors que sur le chemin du Lac elle est de 7.24 m et 6.59 m;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage, le hangar n'est pas conforme aux présents règlements car il est situé dans la marge avant du chemin Breton;

Résolution 2017-11-231

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en faveur de la dérogation mineure demandée pour régulariser dans la zone Rur-1 la marge de recul avant du bâtiment principale devrait être de 15 m alors que sur le chemin du Lac elle est de 9,82 m et 10,58 m, la marge de recul avant du bâtiment accessoire en cour avant qui devrait être de 15 m alors que sur le chemin du Breton elle est de 7.24 m et 6.59 m et le hangar qui n'est pas conforme aux présents règlements car il est situé dans la marge avant du chemin Breton au 35, chemin du Lac, matricule 2105 23 9780 (lots 5 404 205 et 5 404 652), circonscription foncière de Compton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Règlement de zonage

ATTENDU QUE les conseillers veulent étudier la demande pour le changement au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les propriétaires de la zone touchée seront consultés concernant la modification à apporter au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les personnes qui ont présenté la demande ont déjà remis 1 000 \$ parce que la demande de modification au règlement de zonage a été faite après le mois de mars, le mois défini pour les changements;

Résolution 2017-11-232

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QU'une consultation sera faite auprès des propriétaires de la zone touchée.

QUE le montant de 1 000 \$ sera remboursé aux personnes qui ont présenté la demande afin de modifier le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. ABROGATION DU RÈGLEMENT 320-2007

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS : BRANCHEMENT 261, CHEMIN AUCKLAND

Le propriétaire du 261, chemin Auckland sera invité à venir à la séance du Conseil municipal de décembre prochain. Le coût des tuyaux sera à vérifier.

10. POMPIERS VOLONTAIRES

10.1 RVER

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)*;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accordé un délai aux employeurs visés pour implanter le RVER;

ATTENDU QUE les employeurs visés par la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) doivent offrir un RVER ou un autre régime d'épargne-retraite collectif à leurs employés **au plus tard** le 31 décembre 2017;

Résolution 2017-11-233

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo offrira aux pompiers volontaires un régime de retraite collectif afin de répondre aux exigences du gouvernement du Québec qui a adopté la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)*;

QUE le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) sera le régime de retraite collectif offert aux pompiers volontaires par la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Tenues d'intervention

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté d'acheter quatre tenues d'intervention (bunker), à la résolution 2017-09-206.

ATTENDU QUE selon la soumission, les quatre tenues d'intervention (bunker) s'avèrent être plus chères que prévu ;

Résolution 2017-11-234

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte de payer 2 554,99 \$ taxes non incluses et en ajoutant le transport pour chaque tenue d'intervention (bunker).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie avait été mandaté en avril 2016, par le précédent Conseil municipal, pour analyser le projet du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE les élections municipales ont entraîné des changements importants au niveau des conseillers;

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a avisé le Conseil municipal qu'il ne ferait plus d'interventions facturables dans le dossier du nouveau secteur résidentiel avant d'avoir obtenu un nouveau mandat;

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a présenté une facture pour le temps de rencontres, analyses, conception, présentation et rédaction de rapports effectuées concernant le nouveau secteur résidentiel pour un total de 18,75 h à 45 \$ l'heure;

Résolution 2017-11-235

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie la facture du 4 novembre 2017 au montant de 843,75 \$, couvrant la période du 10 mars au 4 novembre 2017, présenté par monsieur Serge Allie pour le dossier d'intervention concernant le nouveau secteur résidentiel.

QUE le projet du nouveau secteur résidentiel sera évalué par le nouveau Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QU' un envoi collectif a été posté le 12 octobre 2017, à la population du territoire de Saint-Malo, afin de trouver un citoyen pour l'entretien de la patinoire ainsi que d'autres tâches pour le Comité des Loisirs;

ATTENDU QUE deux citoyens de la municipalité de Saint-Malo se sont dits intéressés à l'entretien;

Résolution 2017-11-236

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de déneigement de la patinoire ainsi que des voies d'accès et des locaux utilisés pour la patinoire de monsieur Francis Courchesne au montant de 1 750 \$ et le glaçage de la patinoire par monsieur Yves Boutin au montant de 1 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES COLLECTES D'ORDURES ET DE COMPOST

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE Stanley & Dany Taylor Transport a fait parvenir leur soumission pour les collectes des ordures ménagères et des compostables des trois prochaines années;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte publiquement le 9 novembre 2017 à 11 h 05 au 228, route 253 Sud à Saint-Malo (Québec) J0B 2Y0 en respectant l'heure limite du dépôt des soumissions fixée à 11 h de cette même journée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la soumission;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite conserver le même nombre de cueillette pour les ordures ménagères mais réparties différemment;

ATTENDU QUE la modification n'aura aucune incidence sur le prix déposé dans la soumission de *l'Entrepreneur* acceptée par la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2017-11-237

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte le contrat pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ménagères et des compostables des trois prochaines années, soit au montant de 28 351,40 \$ pour 2018, au montant de 28 634,91 \$ pour 2019 et au montant de 28 921,05 \$ pour 2020, tel que présenté par Stanley & Dany Taylor Transport, comme suite à un appel d'offres sur invitation.

QUE l'Addenda accepté par Stanley & Dany Taylor Transport modifie les treize cueillettes d'ordures ménages afin qu'elles soient aux quatre semaines ainsi que la cueillette d'objets volumineux en automne (novembre) au lieu d'être au printemps.

QUE les signataires pour et au nom de la Municipalité seront le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2017

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses* au 31 octobre 2017.

15. CONSEIL MUNICIPAL : FORMATION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

ATTENDU QUE le gouvernement a décrété que les nouveaux élus municipaux doivent obligatoirement suivre la formation *Le comportement éthique*;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que d'autres organismes (Compton, etc.) offrent aux élus la formation *Le comportement éthique*;

Résolution 2017-11-238

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE les nouveaux conseillers élus, mesdames Karine Montminy et Sylvie Cholette ainsi que monsieur Gaétan Fauteux, suivront la formation *Le comportement éthique* exigée par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil municipal.

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 296 580,12 \$ payés depuis le 3 octobre 2017;

Résolution 2017-11-239

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes, d'un montant total de 296 580,12 \$ payés depuis le 3 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

17.2.1 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande une aide financière pour payer les services de comptabilité de madame Aline Tardif;

ATTENDU QUE les factures du 15 juillet 2017 numéro 11 à 75 \$, du 15 août 2017, numéro 12 à 75 \$, du 6 septembre 2017 numéro 13 à 75 \$ et 10 octobre 2017 numéro 14 à 525 \$ pour un montant total de 750 \$

Résolution 2017-11-240

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remboursera au Comité des Loisirs de Saint-Malo les factures numéro 11 à 14 au montant total de 750 \$ pour les services de comptabilité de madame Aline Tardif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE madame Aline Tardif a présenté un rapport des revenus et des dépenses du Service d'animation estivale (SAE) au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo une aide financière pour les activités du Service d'animation estivale (SAE) de l'été;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance de ce rapport présenté par le Comité des Loisirs;

ATTENDU QUE les revenus sont de 9 801,23 \$ et les dépenses de 11 627,64 \$ pour le Service d'animation estivale;

Résolution 2017-11-241

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer les dépenses supplémentaires du Service d'animation estivale de l'été 2017 au montant de 1 826,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.3 Service incendie

ATTENDU QUE les municipalités Saint-Malo et de Saint-Isidore-de-Clifton acceptent de faire brûler les vieux immeubles insalubres afin de s'en servir pour leur pratique;

ATTENDU QUE lorsque les vieux immeubles insalubres sont brûlés, des mesures de sécurité doivent être prises par la suite pour éviter la propagation du feu;

ATTENDU QUE cette période d'environ deux heures seront chargées à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2017-11-242

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie la facture 201705049 du 12 octobre 2017 au montant de 695,28\$ sans taxes pour la période d'environ deux heures utilisée afin d'appliquer les mesures de sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.4 Banquet annuel de Beecher Falls

ATTENDU QUE le service d'incendie de Beecher Falls a invité la municipalité de Saint-Malo à leur banquet annuel;

ATTENDU QUE la Municipalité envoie des représentants, maire et pompiers volontaires, au banquet annuel Beecher Falls;

Résolution 2017-11-243

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remboursera 80 \$ USA pour les quatre représentants de la municipalité de Saint-Malo au banquet annuel de Beecher Falls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.5 Schéma de couverture incendie

ATTENDU QUE Beecher Falls a fait une demande d'augmentation annuelle d'un montant de 1 000 \$ à la municipalité de Saint-Malo, à part du montant fixé par habitant pour le service incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte d'apporter l'augmentation annuelle demandée par Beecher Falls;

Résolution 2017-11-244

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer un montant annuel supplémentaire de 1 000 \$ USA au service incendie de Beecher Falls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.6 Formation ADMQ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation afin d'expliquer les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directrice générale et secrétaire-trésorière;

Résolution 2017-11-245

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera la formation de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur le projet de loi 122 les 24 et 25 janvier 2017 à Sherbrooke de 8 h 30 à 16 h 30 au coût de 522 \$ taxes non incluses.

QUE le kilométrage est remboursé à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.7 Sécurité civile

ATTENDU QUE les modalités de l'entente avec la Croix-Rouge ont été acceptées pour trois ans à la résolution 2016-06-118;

ATTENDU QUE le montant de 160 \$ a été établi pour les années 2017 - 2018;

Résolution 2017-11-246

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie 160 \$ à la Croix-Rouge selon l'entente pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.8 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté la soumission du 10 août 2017 de monsieur Yves Vachon, entrepreneur général au montant de 12 800,00 \$ taxes non incluses pour les rénovations de la salle de l'Âge d'Or, à la résolution 2017-08-182;

ATTENDU QUE beaucoup d'anomalies ont été détectées lorsque les travaux ont commencés;

ATTENDU QUE des rénovations supplémentaires ont été faites afin de corriger les anomalies;

Résolution 2017-11-247

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera la facture 316 du 27 octobre 2017 remis par monsieur Yves Vachon, entrepreneur général pour les réparations supplémentaires qui ont dû être faites à la salle de l'Âge d'Or au montant de 2 868,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.9 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE suite à des anomalies détectées lorsque les travaux ont commencé, d'autres matériaux ont dû être achetés;

ATTENDU QU' un plombier est nécessaire pour l'achat des matériaux et pour la réparation de la tuyauterie de la cuisine et des toilettes;

Résolution 2017-11-248

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Sylvie Cholette,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer la facture 1305 du 10 octobre 2017 à Lajeunesse tuyauterie & Cie pour l'achat des matériaux, la réparation de la tuyauterie de la cuisine et des toilettes ainsi que le déplacement et le temps à la Salle de l'Âge d'Or, au montant de 1 036,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.10 Travaux de voirie

Il a été porté à l'attention du Conseil municipal que l'utilisation d'une petite pelle par la municipalité peut-être problématique. D'autres options seront envisagées.

La conseillère Karine Montminy quitte la séance à 23 h

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Un dossier a été retenu

18.1 JEVI Centre de prévention du suicide

ATTENDU QU' un rappel a été envoyé par JEVI Centre de prévention du suicide Estrie;

ATTENDU QUE ce don permettra de promouvoir le mieux-vivre auprès de la population de l'Estrie;

ATTENDU QU' en appuyant JEVI, la population estrienne pourra être mieux informée sur la problématique du suicide, aider à éliminer les tabous, permettre de briser le mur du silence....;

Résolution 2017-11-249

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne un montant de 50 \$ à l'organisme JEVI Centre de prévention du suicide Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore parle de :

- Dossier de la MRC de Coaticook.

19.2 Conseillers

Le conseiller Gaétan Fauteux.

ATTENDU QUE les ressources humaines se rencontreront bientôt;

ATTENDU QUE les ressources humaines prendront rendez-vous avec les employés ainsi que l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin d'aborder différents sujets;

Résolution 2017-11-250

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Sylvie Cholette,

QUE les ressources humaines expliqueront au Conseil municipal ce qui ressort des différents sujets abordés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3 Directrice générale

19.3.1 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or n'a pas de table à langer pour avantager les familles;

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'Or a demandé d'acheter une table à langer pour la salle;

Résolution 2017-11-251

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Sylvie Cholette,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera une table à langer, à installer dans la toilette de la salle de l'Âge d'Or au montant d'environ 300 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.2 Déneigement de l'entrée du sentier

ATTENDU QUE le stationnement du sentier des aînés doit être déneigé;

ATTENDU QUE le restaurant Resto-Bar de Saint-Malo fait déjà déblayer par monsieur Antoine Lemieux son stationnement qui longe le stationnement du sentier des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'est entendu avec monsieur Antoine Lemieux afin qu'il déneige l'entrée du sentier des aînés;

Résolution 2017-11-252

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 100 \$ pour le déneigement de l'entrée du sentier des aînés pendant l'hiver 2017 - 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.3 Seuil empierré

Une lettre a été reçue du gouvernement qui spécifiait un avis d'infraction lors de la construction du seuil empierré. Pour cette fois-ci, il n'y aura aucune amende, mais l'infraction sera inscrite dans le dossier de la municipalité de Saint-Malo. À la prochaine infraction, une amende sera émise.

19.3.4 Retraite de monsieur Donald Fontaine

ATTENDU QUE monsieur Donald Fontaine a pris sa retraite de son travail d'ouvrier de voiries à temps plein le 3 novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil souhaite souligner les années de travail pour la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QU' il est suggéré de procéder à l'achat d'un cadeau afin de démontrer son appréciation du travail accompli pour la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2017-11-253

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera un chèque-cadeau d'une valeur de 100 \$.

QU'une pelle sera achetée pour l'événement.

QU'un repas au Resto-Bar de Saint-Malo sera organisé et monsieur Donald Fontaine ainsi que sa femme seront invités à participer gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.5 Sentier des aînés

ATTENDU QUE le sentier des aînés est entretenu pour faire des activités (ski de fond, raquette, etc.);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit engager afin de préparer le sentier des aînés pour les activités;

ATTENDU QUE monsieur Guy Gaudette a donné son nom pour entretenir le sentier des aînés;

Résolution 2017-11-254

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo engage monsieur Guy Gaudette au montant de 500 \$ afin d'entretenir le sentier des aînés pour les activités d'hiver 2017 - 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.6 Souper des fêtes

ATTENDU QU' habituellement un souper de Noël est organisé pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

ATTENDU QUE cette année, une surprise-partie pour monsieur Donald Fontaine remplacera le souper de Noël;

ATTENDU QUE les employés ne paieront pas pour le souper mais les conjoint-e-s et les conseillers avec les conjoint-e-s devront payer;

ATTENDU QUE la salle du Resto-Bar le Saint-Malo sera réservée pour le 12 décembre 2017;

Résolution 2017-11-255

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo invite et paie la surprise-partie du 12 décembre 2017 au Resto-Bar le Saint-Malo à ses employé-e-s mais les conjoint-e-s et les conseillers avec leur conjoint-e-s devront payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.7 Branchement à l'égout municipal sur la route 253 Sud

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le Conseil municipal qu'un branchement à l'égout municipal sur la route 253 Sud n'a pas encore été fait.

19.3.8 Consultation publique du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE des personnes nous appellent régulièrement afin de savoir si le service de consultation publique du rôle d'évaluation est fourni par la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le service de consultation publique du rôle d'évaluation est offert par Cadrin.ca;

ATTENDU QU' il n'y a pas de frais d'utilisation pour ce site parce qu'il est déjà offert aux employés municipaux par l'entremise de l'intranet CADRIN.CA;

ATTENDU QUE les seuls frais seraient ceux de l'installation du fournisseur du site Web afin d'implémenter un cours texte et le lien de sécurité;

Résolution 2017-11-256

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'implémenter le service de consultation publique du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Malo offert par Cadrin.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.9 Bacs de collectes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo vend fréquemment des bacs de recyclage et de compostage;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a plus de bacs de recyclage et de compostage;

ATTENDU QUE la Municipalité a contacté un fournisseur afin de s'approvisionner de bacs de recyclage et de compostage;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte la soumission 106210 du 1^{er} novembre 2017 de Gestion USD inc.;

Résolution 2017-11-257

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Bouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie la soumission 106210 du 1^{er} novembre 2017 de Gestion USD inc. pour 9 bacs bruns (compostage) et 8 bacs bleus (recyclage) au montant de 1 330,35 \$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.10 Employés

ATTENDU QUE la Loi sur la santé et sécurité du travail oblige à l'article 51.11 que l'employeur fournisse gratuitement tous les moyens et les équipements de protection individuels choisis;

ATTENDU QU' à cet effet, pour les travaux qui sont réalisés ailleurs que sur un chantier de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, à l'article 344 exige, sous certaines conditions le port de chaussures de protection. Les chaussures ou les bottes de protection doivent être conformes à la norme CSA Z195-02;

ATTENDU QUE l'employeur doit aider les travailleurs à acquérir les bottes de protection lorsque le travailleur est exposé aux conditions présentées dans le RSST;

ATTENDU QUE le coût des bottes n'a pas d'importance dans la mesure qu'elles soient conformes à la norme CSA.;

Résolution 2017-11-258

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo rembourse à chaque année aux employés de voirie réguliers un montant de 100 \$ pour une paire de bottes de protection conformes à la norme CSA et un montant de 100 \$ aux deux ans pour une paire de bottes de protection conformes à la norme CSA pour son employé de voirie saisonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.11 Élections municipales 2017

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les statistiques des élections municipales 2017.

Le nombre d'électeur sur la liste électorale est de 401.

Par anticipation

le 29 octobre 2017 : 93 électeurs pour une participation de 23 %

Scrutin

le 5 novembre 2017 : 201 électeurs pour une participation de 50 %

Pour un total de 294 électeurs donc un pourcentage de participation de 73 %.

Siège # 1

Gaétan Fauteux 171 votes, Benoit Roy 120 votes et 3 rejetés
Pour un total 294 votes.

Siège # 3

Hélène Lacasse 85 votes, Marcel Blouin 203 votes et 6 rejetés
Pour un total 294 votes.

19.3.12 Amiante

Le Conseil municipal a conclu qu'il n'y a pas d'amiante dans les immeubles de la municipalité.

19.3.13 Bureau de poste

Madame Christine Riendeau, maître de postes demande de résilier son bail de location du local qui sert de bureau de poste, situé au 228, route 253 Sud à Saint-Malo, parce qu'elle a obtenu une mutation au bureau de poste de Dixville.

19.3.14 Fosse septique non conforme

La fosse septique du 197, chemin du 5^e Rang sera installée bientôt. Le prix du plus bas soumissionnaire a été accepté au coût de 11 000 \$ par H.M. Lambert Excavation inc. Le montant de l'installation sera chargé sur le compte de taxes.

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 1 h.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière